

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: Les remarques faites de part et d'autre sont intéressantes, mais il ne s'agit en rien d'une question de Règlement.

M. CROUSE—LA RÉPONSE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la réponse qu'a communiqué à la Chambre au début de l'après-midi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) à la question que lui a posée le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

Si ma mémoire ne me trompe pas, le ministre a soutenu qu'actuellement nous n'avons aucune politique d'aide à Cuba. Cette déclaration contredit formellement les renseignements communiqués ces derniers jours en comité, selon lesquels notre politique d'aide à Cuba, qui avait commencé en 1972, se poursuivait jusqu'à ce jour.

• (1542)

La question est d'importance parce que les journaux du monde entier rapportent qu'à l'heure actuelle, des troupes cubaines de 23,000 hommes se trouvent en Angola, des troupes de 12,000 hommes combattent en Éthiopie et qu'au moins 5,000 soldats cubains sont disséminés dans 14 autres pays africains. Cette situation soulève naturellement la question de savoir si le Canada devrait contribuer financièrement aux actes d'agression des troupes cubaines en Afrique.

Je soulève cette affaire, monsieur l'Orateur, afin de demander certains éclaircissements sur la politique du Canada en matière d'affaires étrangères. J'ai tenté de le faire lorsque le ministre a répondu à la question, mais je n'ai malheureusement pu attirer votre attention. Puisque selon certaines déclarations la troisième guerre mondiale pourrait bien ne pas éclater au Moyen-Orient, mais faire suite à l'activité des troupes cubaines en Angola et ailleurs en Afrique, la question mérite d'être tirée au clair dans l'intérêt de la Chambre des communes et de la population canadienne.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 1170, 1185, 1186 et 1188.

[Texte]

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LA COMPUTER SHARING OF CANADA LIMITED

Question n^o 1170—**M. Andre:**

1. Quelle est la participation financière de la Couronne à la Computer Sharing of Canada Limited (administrée par le ministère des Finances, par l'entremise de la Corporation de développement du Canada et de Polysar Limitée), et quand, à quel prix et pourquoi a-t-elle acquis cette participation?

2. Quelle était la valeur comptable des intérêts de la Couronne au moment de leur acquisition, et quelle est-elle selon les dernières évaluations?

3. Jusqu'à ce jour, combien la Couronne a-t-elle investi dans la société, notamment sous forme de frais de participation, de contribution au fonds d'exploitation et de radiation de dettes et combien de bénéficiaires ces investissements lui ont-ils rapportés?

4. Comment les intérêts de la Couronne sont-ils représentés a) au Conseil d'administration, b) à la haute direction de la société?

[M. Martin.]

5. Le gouvernement a-t-il pris une décision sur ce qu'il entend faire de ses intérêts dans cette société?

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. La Couronne ne possède aucune participation financière dans la Computer Sharing of Canada Limited et le ministère des Finances n'y administre aucun intérêt par l'entremise de la Corporation de développement du Canada. La Corporation de développement du Canada, qui n'est pas une société de la Couronne ni un organisme de Sa Majesté, est une «corporation», et le Parlement a autorisé l'administration fédérale, aux termes de la loi sur la CDC, à en acquérir des actions. L'administration fédérale est maintenant un des actionnaires, dont le nombre dépasse 17,000, de la CDC.

2. Le rapport annuel de 1976 de la Corporation de développement du Canada mentionne que Computer Sharing of Canada Limited est une filiale de Polysar Limited.

3. Voir 1.

4. a) Les sous-ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce sont membres ex officio du conseil d'administration de la Corporation de développement du Canada. b) Voir 1.

5. Non. Voir 1.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LA POP SHOPPES INTERNATIONAL INCORPORATED

Question n^o 1185—**M. Andre:**

1. Quelle est la participation financière de la Couronne à la Pop Shoppes International Incorporated (administrée par le ministère des Finances, par l'entremise de la Corporation de développement du Canada), et quand, à quel prix et pourquoi a-t-elle acquis cette participation?

2. Quelle était la valeur comptable des intérêts de la Couronne au moment de leur acquisition, et quelle est-elle selon les dernières évaluations?

3. Jusqu'à ce jour, combien la Couronne a-t-elle investi dans la société, notamment sous forme de frais de participation, de contribution au fonds d'exploitation et de radiation de dettes et combien de bénéficiaires ces investissements lui ont-ils rapportés?

4. Comment les intérêts de la Couronne sont-ils représentés a) au Conseil d'administration, b) à la haute direction de la société?

5. Le gouvernement a-t-il pris une décision sur ce qu'il entend faire de ses intérêts dans cette société?

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. La Couronne ne possède aucune participation financière dans la Pop Shoppes International Inc. et le ministère des Finances n'y administre aucun intérêt par l'entremise de la Corporation de développement du Canada. La Corporation de développement du Canada, qui n'est pas une société de la Couronne ni un organisme de Sa Majesté, est une «corporation», et le Parlement a autorisé l'administration fédérale, aux termes de la loi sur la CDC, à en acquérir des actions. L'administration fédérale est maintenant un des actionnaires, dont le nombre dépasse 17,000, de la CDC.

2. Le rapport annuel de 1976 de la Corporation de développement du Canada mentionne que la CDC a investi 32 p. 100 dans les actions de Venturetek International Ltd. qui, de son côté, détient 56.0 p. 100 de Pop Shoppes International Inc.

3. Voir 1.

4. a) Les sous-ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce sont membres ex officio du conseil d'administration de la Corporation de développement du Canada. b) Voir 1.

5. Non. Voir 1.